

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 869-2022

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 28 novembre 2022, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 869-2022 autorisant des travaux pour la réfection des services municipaux dans la 110^e Rue de la 1^{re} Avenue à la 2^e Avenue, dans la 129^e Rue du boulevard Lacroix à la 10^e Avenue et dans la 27^e Rue du boulevard Dionne à la 8^e Avenue au montant total de 3 300 447,15 \$ et un emprunt du même montant.**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Par le conseil de Ville en date du 28 novembre 2022;
2. Par les personnes habiles à voter en date du 15 décembre 2022;
3. Par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 janvier 2023.

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 1^{er} jour de février 2023.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**